



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025 - 11

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-huit janvier**, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt et un janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Vourles, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Christiane CONSTANT

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 25
Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 12
Nombre de conseillers communautaires absents : 0

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, M. Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLESEGER, MM. Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, M. Alain GARDETTE, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, Mmes Claire REBOUL, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Monia BEN SLAMA donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS
Mme Agnès BERAL donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Martine MORELLON
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET
M. Ernest FRANCO donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT
Mme Patricia GRANGE donne pouvoir à M. Damien COMBET
Mme Corinne JEANJEAN donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND
M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Jérôme CROZET
M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Mme Claire REBOUL
Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN
Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Christine MARCILLIERE
M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :

Néant

Publiée le 03 février 2025

Objet : PLH – Convention pluriannuelle d'objectifs SOLIHA – Améliorer les conditions d'habitat des ménages modestes dans le parc privé existant

Vu le rapport établi par Madame Françoise Gauquelin :

Mme Gauquelin rappelle que par délibération n°2024-69 en date du 25/06/2024, le Conseil communautaire a adopté le 3^{ème} Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon.

Depuis son premier PLH, la CCVG a adopté une convention de partenariat auprès de SOLIHA Rhône et Grand Lyon. Cette association reconnue par l'Etat « service social d'intérêt général » intervient depuis 2012 sur le territoire, sur différentes dimensions concernant l'amélioration du parc privé :

- Le diagnostic des besoins,
- L'animation / le relai d'information et le recensement des ménages concernés, et l'interface auprès des services sociaux (municipaux ou départementaux),
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage des propriétaires privés occupants, à partir d'un diagnostic préalable du logement et de la situation des occupants,

A travers son orientation 1 et ses actions 1 et 2, le PLH3 affirme la volonté de la Communauté de Communes de promouvoir les dispositifs pour l'amélioration du parc privé existant.

SOLIHA intervient pour les ménages modestes et très modestes, et peut informer sur toutes les thématiques (rénovation énergétique, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, habitat indigne ou dégradés, logements vacants, ...).

Les actions proposées se répartissent sur les deux volets obligatoires du Pacte Territorial :

- La dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels (volet 1)
- Les missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages (volet 2)

SOLIHA apporte un soutien complet aux ménages (appui social, aide à la définition des travaux, et montage des dossiers de financement auprès de l'ensemble des opérateurs).

La CCVG souhaite poursuivre ce partenariat et l'accompagnement des ménages concernés. Il est donc nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention d'objectifs.

La convention est établie pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027. Elle pourra être renouvelée ou modifiée par voie d'avenant d'un an.

Les conditions particulières, ainsi que les montants forfaitaires pour une année, sont récapitulées ci-après :

Convention CCVG SOLIHA pour 2025 - 2027

Estimation annuelle

Volet	Actions	Thématiques et missions	Unité	Coût unitaire	CCVG	
					Quantité max	Coût
Volet 1 Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels (3.1 du Pacte Territorial)	Mobilisation des ménages	1 Animation Truck de l'autonomie... ou 1 action de communication (organisation et mise en œuvre) ou 1 action de repérage (logt vacant...)	Animation	1 700 €	1	1 700 €
		Elaboration de supports d'information mutualisés sur l'adaptation pour les personnes âgées ou en situation de handicap	Forfait			1 000 €
	Mobilisation des publics prioritaires "aller vers"	Mise en oeuvre d'un diagnostic préalable pour les ménages aux besoins prioritaires : Bilan de la situation du ménage occupant Visite propriétaire occupant avec évaluation énergétique ou propriétaire bailleur avec évaluation énergétique Visite LHI avec évaluation de l'état du logement et lien avec l'autorité compétente, logement locatif vérification décence	Visite	525 €	14	7 350 €
	Mobilisation des professionnels	Participation à 1 événement par an avec les entreprises, artisans ou acteurs de la réhabilitation de l'habitat	Forfait			500 €
	Bilan, préparation et participation aux instances...	Lien avec la communauté de communes et les communes Echanges et coordination avec les partenaires Réunion d'information des élus Suivi et bilan : Tenue de tableaux de bord trimestriels Réunion de bilan annuelle	Forfait			3 500 €
Total Volet 1						14 050 €
Volet 2 Missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages (3.2 du Pacte Territorial)	Missions d'information et d'orientation - MI et Copro	Permanences d'information de proximité		300 €	env. 50 ménages par an	0 €
		Accueil, information, qualification du projet et orientation des ménages	Forfait			5 000 €
	Missions de conseils personnalisés	Conseils personnalisés : Visite diagnostic du logement et de la situation du ménage occupant, avec évaluation des besoins en travaux ou aide techniques (visite à domicile et compte rendu) Présentation des dispositifs et orientation vers les acteurs de terrain	Visite	350 €	35	12 250 €
	Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat (information-conseil renforcé)	Conseil renforcé si nécessaire	Ménage	160 €	35	5 600 €
Total Volet 2						22 850 €
TOTAL VOLETS 1+2						36 900 €
Estimation de la subvention Anah à la Collectivité à hauteur de 50%						18 450 €
Estimation du reste à financer par la Collectivité						18 450 €

Le projet de convention pluriannuelle d'objectifs auprès de l'association SOLIHA est joint à la présente décision ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE la convention d'objectifs pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, en faveur de l'amélioration de l'habitat des ménages modestes dans le parc privé existant, auprès de SOLIHA Rhône et Grand Lyon.

AUTORISE Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires et à signer ladite convention et tous les documents utiles à la bonne exécution de celle-ci.

Extrait certifié conforme,

1

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)